



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 8 décembre 2025

Présidence : Mme V. Schweizer Ronnerström, Présidente

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 13/2025 de la Municipalité du 20 octobre 2025 relatif au Règlement communal sur l'octroi de subventions pour l'aide au logement,

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

1. de ne pas adopter le Règlement communal sur l'octroi de subventions pour l'aide au logement ;
2. de considérer que la Municipalité a répondu à la motion de Monsieur Pierre-Yves Sauvageat, Conseiller communal, déposée au Conseil communal dans sa séance du 4 novembre 2024.

Ainsi délibéré en séance du lundi 8 décembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Schweizer Ronnerström



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida

